

Commune de Nêhou

Patrimoine arboré de l'enclos paroissial de l'église Saint-Georges



Arbres
et espaces publics

If fastigié doré de l'enclos paroissial de l'église Saint-Georges

Conseil Patrimoine Arboré

21 avril 2020

Cette intervention du c.a.u.e. de la Manche s'inscrit dans le cadre d'une mission d'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage sollicitée par la commune de Nêhou au sujet de l'église Saint-Georges, dans le lien avec le cimetière. Etant une démarche de conseil et de sensibilisation, elle ne doit pas être considérée comme opérationnelle. Les réflexions et actions proposées permettent à la commune, préalablement aux études et travaux sur ce lieu et dans le lien avec l'ensemble des composantes de l'enclos paroissial de l'église Saint-Georges (église, cimetière, patrimoine funéraire...), d'engager une démarche d'expertise et de valorisation du patrimoine arboré, en la confiant à des professionnels (expert en arboriculture ornementale et foresterie urbaine).

Arbres et espaces publics

Conseil Patrimoine Arboré

21 avril 2020

Suite à une sollicitation de la commune de Nêhou au sujet de l'église Saint-Georges, il est proposé un regard(s) élargi à l'ensemble des composantes de l'enclos paroissial de l'église Saint-Georges structurant le cœur de bourg de Nêhou.

Après restitution du Conseil Patrimoine Bâti, il est organisé une réunion en mairie engageant cette démarche le mardi 4 février 2020. Le c.a.u.e. de la Manche a effectué une visite donnant lieu à des observations du patrimoine arboré en lien avec l'édifice et le cimetière.

Etaient présents à la réunion :

- .. M. Dominique JEANNE, maire de Nêhou,
- . Mme Florence LEMARIE, première adjointe
- . Mme Isabelle LAJOIE, seconde adjointe

Pour le c.a.u.e. de la Manche :

- . M. Jean-Jacques ERNAULT, architecte conseiller,
- . Mme Cécile GUILLOPE, paysagiste conseiller,
- . Mme Stéphanie LANGEVIN, paysagiste conseiller.

Lors de cette visite, les 3 ifs fastigiés, le tilleul, les ifs communs et les buis taillés en topiaire ont fait l'objet d'une observation de leur état apparent. **Cette note prolonge la visite par un conseil patrimoine arboré visant l'intervention d'un expert en arboriculture et foresterie urbaine** afin de réaliser un diagnostic sanitaire et mécanique des 3 ifs fastigiés dans le lien avec l'ensemble des composantes de l'enclos paroissial (église, cimetière et abords).

Conseil patrimoine arboré Néhou



Lien étroit entre la porte méridionale et les ifs fastigiés marquant le passage



Ecrin arboré



Problématique du pied d'arbre



Ramure typique de l'espèce



Perspective de l'allée médiane



Maintien de la silhouette fastigiée
par pose d'une élingue



Allée Ouest bordée d'ifs communs taillés en topiaire

Conseil patrimoine arboré - Regard(s) Néhou



Fin XIX^e siècle - Archives de la Manche (6FI370-19)



19 août 1998 - caue50

NÉHOU

Canpin de Saint-Sauveur-le-Vicomte

date du relevé: 19 08 1998

site: cimetière entourant l'église

variété: *Taxus baccata*

sexe: indéterminé

circonférence à 1 m du sol: 3,30 m

hauteur estimée: 9 m

diamètre maximum de la couronne: 8 m

état sanitaire: branches mortes, lierre

nature du sol au pied de l'arbre: herbe

signe(s) particulier(s): aucun

autre(s) if(s) présent(s) sur le site: trois ifs d'Irlande dorés hauts d'environ 7,50 m (un filin métallique tendu soutient leurs branches) et vingt-deux ifs taillés (hauteur 2 à 2,50 m) bordant les deux côtés de l'allée située en limite Ouest du cimetière

autre(s) if(s) répertorié(s) dans la commune: 0

Le patrimoine végétal de l'enclos paroissial de l'église Saint-Georges trouve aujourd'hui son expression dans le paysage au travers de la silhouette des trois ifs fastigiés dorés et d'une allée plantée d'ifs communs. A ces éléments tenant place et structure dans le paysage de l'enclos dans le lien avec l'organisation du cimetière, de ses allées, et le dialogue avec l'église, s'ajoutent des buis taillés en topiaire et un jeune tilleul à petites feuilles.

Cet ensemble correspond à un renouvellement par étapes successives du paysage de l'enclos entre la fin du XIX^e siècle et le début du XX^e siècle. Des vues anciennes témoignent de la présence d'une allée de grands arbres, à l'Ouest de l'enclos (tilleuls) et d'autres, au Sud. Ces arbres gigantesques apportent protection et services par la régulation du milieu (absorption des eaux du sol et du sous-sol, protection contre les vents dominants, ombrage...). Par leur présence, le paysage de l'enclos a un tout autre visage, les arbres se développant en port libre et manifestant une forme d'épanouissement auxquels répondent les mines souriantes des personnages posant pour le photographe sur la carte postale ancienne.

Aujourd'hui, en 2020, nous observons :

- 16 ifs communs taillés en topiaires de forme plus ou moins conique (-6 arbres depuis 1998),
- 1 tilleul,
- 3 ifs fastigiés dont 2 dorés, un questionnement sur le troisième concernant cette caractéristique variétale,
- 2 buis taillés en topiaire (boule).

Circonférence au pied de l'if fastigié le plus à l'Ouest : 2,65m
Circonférence au pied de l'if fastigié au milieu : 3,00m / Distance à l'église : 4m

Circonférence au pied de l'if fastigié le plus à l'Est : 2,80m / Distance à l'église : 5,10m

Hauteurs estimées de 10 à 12m.

Les parcours sont scénographiés par l'allée d'ifs communs et la porte formée par 2 ifs fastigiés, dans le lien avec la porte méridionale de l'édifice. L'ensemble est ponctué et architecturé, extrêmement maîtrisé dans le développement, par la pratique d'une taille annuelle (ou deux ?). Les ifs fastigiés sont contenus dans une silhouette colonnaire par une élingue déjà observée en 1998, renouvelée en 2010 suite à un épisode neigeux ayant ouvert ces arbres devant aujourd'hui faire l'objet d'une étude mécanique. Des problématiques d'entretien apparaissent en pied d'arbre (blessure du collet et du tronc).

Conseil patrimoine arboré - Décryptage(s) Néhou



Dans le temps, ce paysage s'est architecturé, développant l'art topiaire et privilégiant les formes fastigiées. Ce sont des arbres contenus et maîtrisés dans leurs architectures et par leur caractère permanent (persistance). Peu à peu, ils prennent place dans le paysage, en substitution des grands arbres caduques formant une allée et du vieil if commun à bien observer sa silhouette et la dimension de son tronc sur la vue ancienne.

D'une certaine manière, le choix a été fait d'un paysage en apparence immobile et monumental (allée architecturée, porte végétale). C'est un choix correspondant à une époque, à des moments peut-être de nécessité de renouvellement du patrimoine arboré, dans une vision du paysage du lieu lié au cimetière et sa fonction funéraire.

Il est intéressant d'observer l'évolution du paysage à l'échelle de 3 générations : plus minéral par le tracé des allées engravillonnées, l'apparition des pierres tombales, moins végétal par la disparition de la couverture herbacée, la diminution du nombre d'arbres et la maîtrise de leur développement dans l'espace.

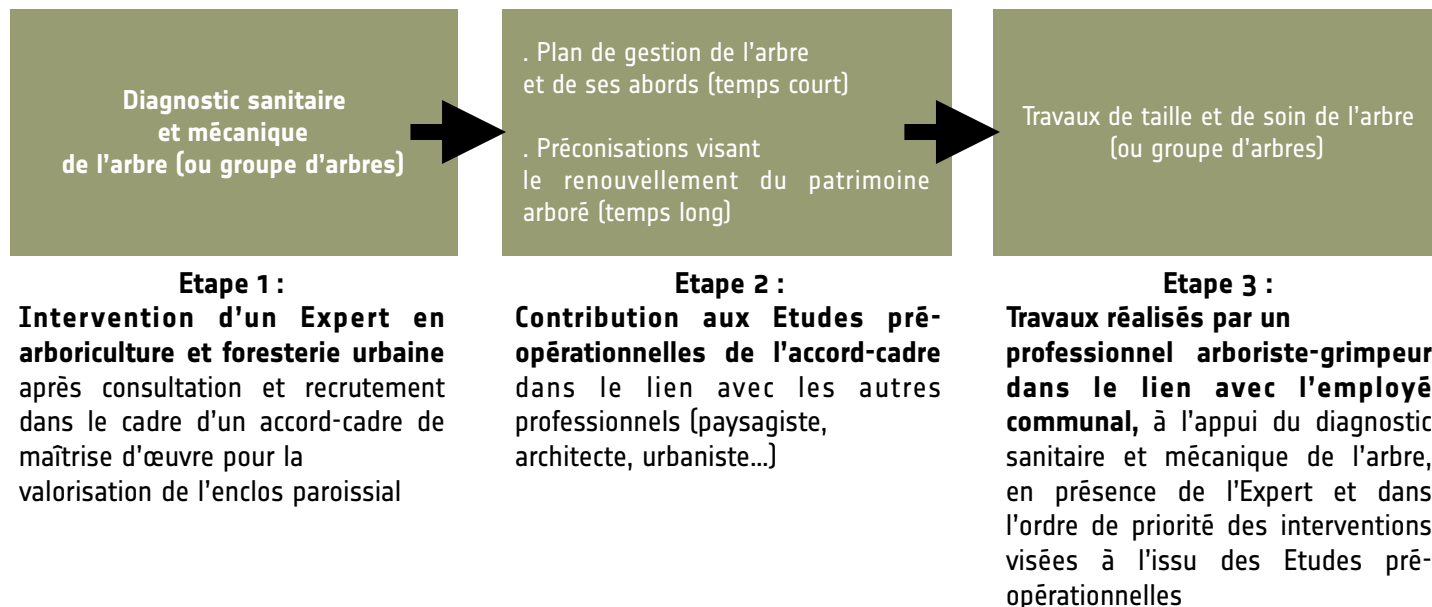
Avec le recul, nous distinguons deux plans : celui du cimetière et celui de l'église. Cette perception s'exprime au travers d'un édifice esseulé dans l'enclos, presque isolé par les trois ifs fastigiés faisant interface et transition. Il est moins épaulé par les grands arbres et le végétal en général, occasionnant très probablement des désordres dans les structures par une perte de protection contre les vents dominants et surtout une moins grande absorption des eaux souterraines naturellement suspendues dans ce socle marneux entre sables grossiers drainants et sous-sol alluvionnaire des marais. C'est une chance de pouvoir observer les évolutions par les différentes vues photographiques et cartographiques pour penser à des améliorations substantielles dans le sens de la préservation du patrimoine architectural et funéraire et la valorisation d'un cœur de bourg correspondant à cet enclos paroissial dans le lien avec les autres ensembles (presbytère, enclos à l'Ouest, la rue principale, la mairie etc.). Comme il a déjà évolué, ce paysage peut encore évoluer, dans un objectif d'amélioration et le végétal, en partie les arbres, ont un rôle majeur à y jouer.

De même, une réflexion concernant le patrimoine végétal doit être menée afin d'accompagner son développement et son renouvellement dans le temps long de la vie de l'enclos paroissial, dans le respect de la physiologie des arbres et des capacités humaines et matérielles de la commune. Cette réflexion n'est pas exclusive à la compétence en arboriculture mais s'entend dans le lien avec les compétences liées au paysage et à l'architecture. Localement, des communes engagent des diagnostics sanitaires et mécaniques des arbres permettant d'accompagner cet objectif de valorisation. Le Département de la Manche soutient cette démarche en intégrant cette préoccupation à une démarche d'ensemble visant l'« Aménagement durable des enclos paroissiaux » :

<https://www.manche.fr/conseil-departemental/aide.aspx?card=17082341>

Cette approche doit également s'enrichir d'une vision élargie à l'échelle du paysage environnant, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, en perception lointaine d'un cœur de bourg identifiable par sa silhouette caractérisée par les émergences bâties et végétales.

Il est conseillé d'entreprendre un diagnostic sanitaire et mécanique des 3 ifs fastigiés de l'enclos paroissial de l'église Saint-Georges et d'un état apparent de ifs communs de l'allée, le jeune tilleul et les buis : Comprendre un arbre ou un groupe d'arbres, son développement, son vieillissement, c'est aussi observer le milieu physique dans lequel il vit. C'est assez complexe et les enjeux sont importants en termes de patrimoine, de perception du village et d'attachement des habitants.



Un expert compétent en arboriculture ornementale et foresterie urbaine peut établir un diagnostic sanitaire et mécanique précis d'un arbre (ou groupe d'arbres) en précisant :

- sa filiation (genre, espèce, variété), ses caractéristiques physiques,
- une évaluation de son âge,
- une description précise de son aspect,
- l'analyse du milieu et du contexte réglementaire,
- l'analyse de son adaptation au milieu, la compréhension de son développement,
- son état de santé, son stade physiologique, sa mécanique.

Il établira, en fonction du diagnostic et du contexte, un plan de gestion des arbres, éventuellement un plan d'abattage avec toutes les précautions nécessaires concernant la fonctionnalité et la symbolique de l'arbre :

- une description des travaux de taille douce ou de soin des arbres, dans le respect de leurs physiologies et architectures,
- une description des travaux d'abattage s'ils doivent intervenir,
- un plan de prévention et de traitement éventuel des maladies, des parasites et champignons,
- un document précisant l'ensemble des préconisations à prendre aux abords des arbres,
- un plan de gestion des arbres et de leur environnement, notamment le pied d'arbre.

Ce professionnel rédige un rapport de synthèse écrit qui renseigne sur l'état de l'arbre et vaut expertise. Il peut être archivé, constituer un guide sur une décennie et une pièce de la mémoire de la commune, l'objectif étant de le(s) protéger comme être(s) vivant(s), élément(s) patrimonial(aux) et paysager(s), milieux écologiques. Une expertise en arboriculture et foresterie urbaine peut conduire, à l'appui de critères d'analyse scientifiques, à des travaux de taille pour des raisons sanitaires et mécaniques voire d'abattage. Dans ce cas, l'expertise permet d'apporter des explications fondées à cet acte, notamment auprès des habitants. Il est conseillé de prévoir, dans la mission, une réunion publique et une rencontre avec l'entreprise en charge des travaux qui seront mobilisées ou non selon le diagnostic. Ce cadre général d'intervention décrit ici-présent sera adapté au contexte, toutefois il constitue une base de réflexion à la rédaction de la consultation pour l'accord-cadre recherchant une vision élargie à l'échelle de l'enclos paroissial et transversale à l'ensemble de ses composantes (église, patrimoine arboré, patrimoine funéraire, scénographie et fonctionnalités du cimetière...), dans le lien avec le centre-bourg.